

2008/8773 - THEATRE DES CELESTINS - MODIFICATION DE DEUX EMPLOIS (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES HUMAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Par délibérations des 13 septembre 2004, 7 février 2005 et 20 juin 2006, deux emplois ont été créés pour être affectés au Théâtre des Célestins :

- le poste n° 9710 d'Assistant de Production ;
- le poste n° 7430 de Chargé de Communication.

L'évolution des missions et de l'organisation du Théâtre depuis sa réouverture liées notamment à la mise en œuvre de la nouvelle politique artistique et de programmation définie par l'équipe de direction, m'amènent aujourd'hui à vous proposer une adaptation et un ajustement des missions liées à ces deux emplois :

- **Poste n° 9710 Assistant de Production.**

Les missions du service de production du Théâtre ont évolué dès le début de l'année 2007 vers un développement accru de l'activité de diffusion des productions du Théâtre.

Le nombre croissant de spectacles produits par le Théâtre et proposés à la vente auprès des théâtres nationaux ou internationaux et théâtres de ville ont ainsi fait évoluer les missions du poste d'assistant de production qui s'enrichissent désormais d'une mission de diffusion des spectacles créés ou coproduits.

Cette nouvelle mission requiert les nouvelles compétences suivantes :

- excellente connaissance du réseau théâtral français (cercle des théâtres nationaux et parisiens, cercle des centres dramatiques nationaux et régionaux, cercle des scènes nationales et théâtres de ville) ;
- capacité de négociation ;
- autonomie sur l'organisation d'une tournée sur les aspects logistiques, financiers et techniques.

En raison de l'évolution du périmètre des missions de ce poste et des nouvelles compétences requises, je vous propose de revaloriser l'indice de rémunération attaché à ce poste fixé aujourd'hui à l'IM 0469 et de le porter à l'IM 0559.

- **Poste n° 7430 – Chargé de Communication.**

Le poste n° 7430 de Chargé de Communication dont les missions étaient orientées à l'origine vers la communication institutionnelle du théâtre évolue également aujourd'hui vers la recherche de mécénat et l'ouverture au monde économique.

En effet, la création en 2006 d'un pôle de mécènes et d'un club d'entreprises destinés à un soutien financier de la politique culturelle et de diffusion de l'établissement a élargi les missions liées à ce poste et introduit de nouvelles compétences en matière de gestion des relations extérieures.

Nouvelles missions : développer et renforcer les collaborations avec des partenaires et des mécènes, pourvoyeurs de recettes supplémentaires.

Nouvelles compétences requises :

- animation d'un réseau d'entreprises ;
- prospection d'entreprises ;
- négociation commerciale et technique de marketing ;
- relations publiques très affirmées ;
- connaissance du milieu industriel et des milieux d'affaires.

Aussi pour le poste, il est proposé aujourd'hui :

- de modifier l'intitulé de cet emploi qui devient : Responsable de la Communication et des Relations Extérieures ;
- de revaloriser l'indice de rémunération qui lui est attaché fixé à l'IM 0460 et de le porter à l'IM 0540.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 janvier 1988 modifié ;

Où l'avis de sa Commission Ressources Humaines ;

DELIBERE

1- La modification de l'indice de rémunération attaché à l'emploi d'Assistant de Production au Théâtre des Célestins (poste n° 9710 au tableau des effectifs), fixant l'indice majoré à 0559, est approuvée.

2- La modification de l'indice de rémunération attaché à l'emploi de Chargé de Communication (poste n° 7430 au tableau des effectifs), fixant l'indice majoré à 0540 et modifiant l'intitulé de cet emploi comme « Responsable de la Communication et des Relations Extérieures », est approuvée.

3- La dépense en résultant sera imputée au chapitre 012 du budget 03 de l'exercice en cours.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

H. JACOT